

## Comité Technique Local du 22 FEVRIER 2022 Déclaration Liminaire

Mme La Présidente du CTL, Mme La Directrice Régionale,

Lors de son Conseil syndical tenu début février, notre syndicat national a fait état de la déliquescence dans laquelle se trouve à nouveau la DGFIP suite aux suppressions d'emplois pour cette année 2022.

Toutes les réformes initiées depuis trop d'années maintenant fragilisent fortement notre réseau et nos métiers.

Notre service public va de plus en plus mal et ce n'est pas l'observatoire interne qui dira le contraire.

Il y a 3 ans, son constat était sans appel :

**Le rythme du changement au sein de la DGFIP semblait ainsi trop rapide pour 69% des personnels et 84% de ces derniers jugeaient que la DGFIP évoluait globalement dans le mauvais sens !!!**

D'ailleurs, à force de ne pas être écoutés et entendus depuis de longues années, les agents n'ont pas été « pressés » de participer à ce nouveau sondage de 2022.

Nous exigeons que la politique de suppressions d'emplois cesse en tenant compte également des vraies aspirations des contribuables et ordonnateurs qui souhaitent bénéficier de nos services avec un vrai contact de proximité.

A cet égard et à titre d'exemple, **la mobilisation actuelle des élus de toute la métropole de Martigues** montre le rejet du NRP qui commence à gagner du terrain partout en France.

Les élus se rendent compte de la duperie des Maisons France Services qui ne sont que des coquilles vides de services publics vendues également à grand renfort de communication par les directions locales de notre administration lors des balbutiements du NRP.

Votre action sur la réduction de notre maillage territorial pour satisfaire les économies budgétaires à réaliser, sans analyse des conséquences en matière de service rendu auprès du public, n'a fait qu'amplifier l'éloignement des ordonnateurs et citoyens de nos services.

Les élus regrettent déjà la proximité qu'ils avaient avec nos services pour le fonctionnement de leur budget et aussi pour leurs administrés habitués à venir à nos guichets.

Le dernier rapport publié mercredi 16 février par l'autorité indépendante chargée de veiller au respect des droits des citoyens alerte également sur les dangers de la dématérialisation à outrance des services publics.

La défenseure des droits clame haut et fort qu'il devrait être toujours possible pour un citoyen d'appeler ou de rencontrer un agent du service public.

Et, malheureusement, notre administration est dans le collimateur de cette autorité indépendante.

Plus que jamais, nous revendiquons l'implantation de services de la DGFIP de pleine compétence avec les moyens adaptés au plus près des territoires et des citoyens.

**Pour FO DGFIP**, le NRP ainsi que la généralisation de pôles nationaux ou supra départementaux, sont à l'inverse des besoins de proximité qui ont été révélés par les crises sociales et sanitaires des deux années écoulées.